



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

LA LAVERIE DES COPAINS – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Côtes d'Armor

Annonce légale publiée le 10 avril 2026 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Par ASSP en date du 30/03/2026 il a été constitué une SCI à capital fixe dénommée : LA LAVERIE DES COPAINS Capital : 1000,00 Objet social : – L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la vente, la mise en valeur, la gestion, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la conservation et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens et droits immobiliers et de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ; – La prise de participation dans toutes sociétés immobilières ; – L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinées au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la Société ; – Eventuellement et exceptionnellement l'alienation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Saint-brieuc. Siège social : 32 Rue de Gouet 22000 Saint-Brieuc. Gérance : la société NATELIE SC au capital de 33642,00 située 197 RUE DE CLERMONT 60000 BEAUVAIS et immatriculée au RCS de Beauvais sous le numéro 892384827 ; la société GROUPE MGetAG SAS au capital de 1000,00 située 19 RUE DES PONTS NEUFS Planguenoual 22400 Lamballe-Armor et immatriculée au RCS de Saint-brieuc sous le numéro 852908979 Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)